



COMMUNE de



Révision du **PLAN LOCAL D'URBANISME**

4.5

ZONAGE - informations complémentaires



Réf : 45539

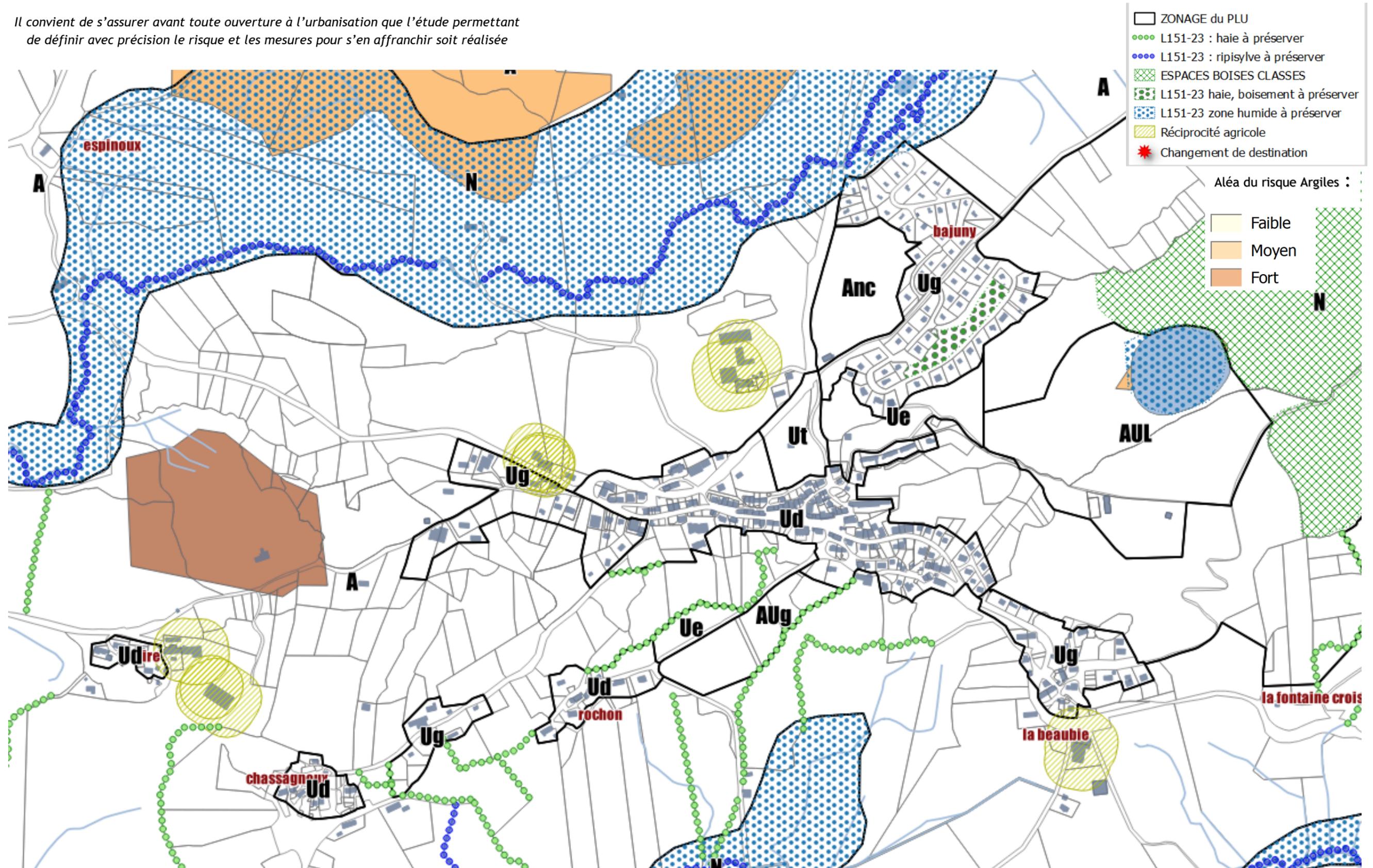
PRESCRIPTION par délibération du conseil municipal du 29 janvier 2010
ARRET du PROJET par délibération du conseil municipal du 15 juillet 2019
APPROBATION du PLU par délibération du conseil municipal du

REVISIONS et MODIFICATIONS
1. ...
2. ...

Table des matières

RISQUE ARGILES	4
RISQUE ZERMOS	7
LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE	10

Il convient de s'assurer avant toute ouverture à l'urbanisation que l'étude permettant de définir avec précision le risque et les mesures pour s'en affranchir soit réalisée



Aléa du risque Argiles :

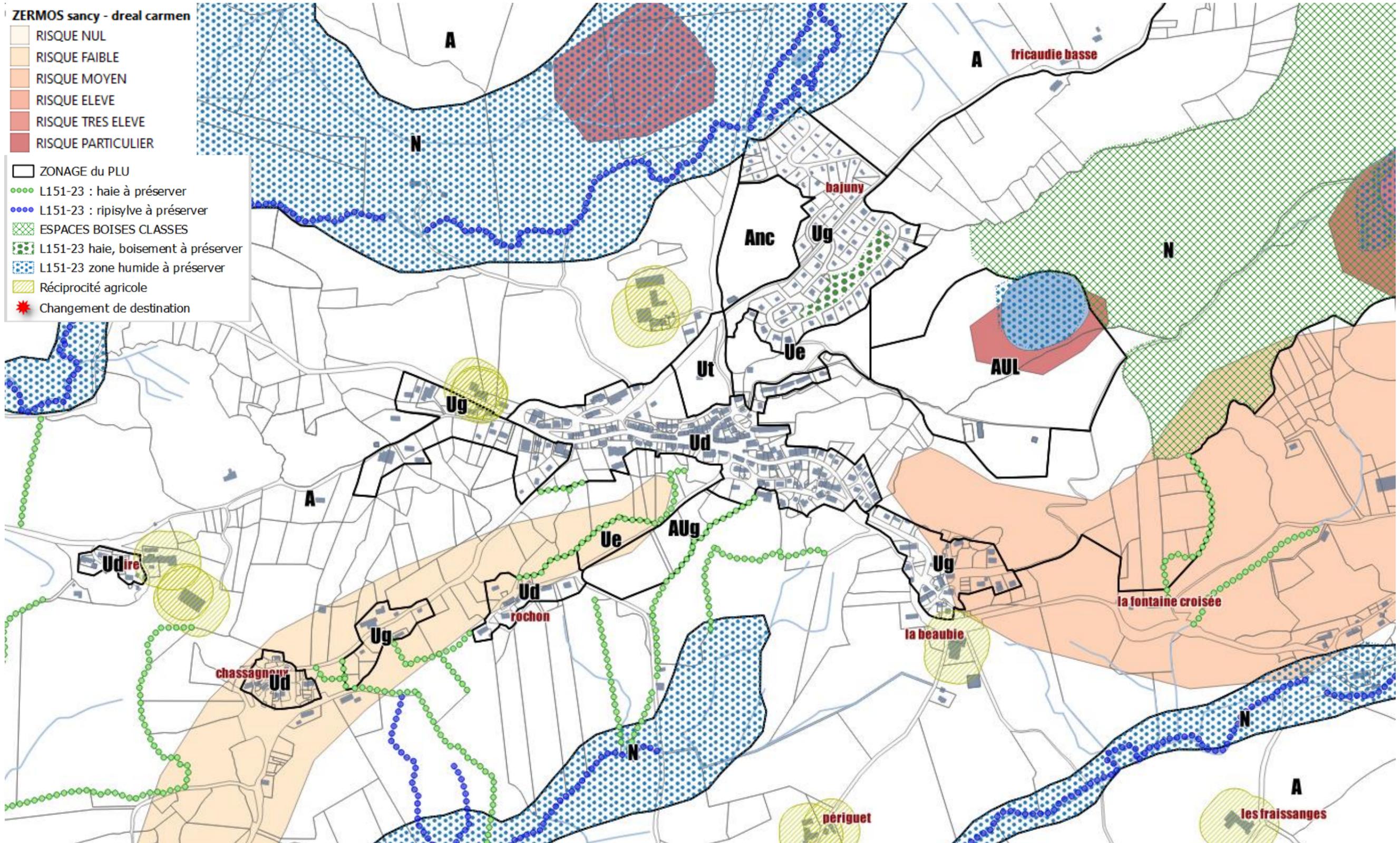
- Faible
- Moyen
- Fort

- ZONAGE du PLU
- L151-23 : haie à préserver
- L151-23 : ripisylve à préserver
- ESPACES BOISES CLASSES
- L151-23 haie, boisement à préserver
- L151-23 zone humide à préserver
- Réciprocité agricole
- Changement de destination



Il convient de s'assurer avant toute ouverture à l'urbanisation que l'étude permettant de définir avec précision le risque et les mesures pour s'en affranchir soit réalisée

Il convient de s'assurer avant toute ouverture à l'urbanisation que l'étude permettant de définir avec précision le risque et les mesures pour s'en affranchir soit réalisée



ZERMOS sancy - dreial carmen

- RISQUE NUL
- RISQUE FAIBLE
- RISQUE MOYEN
- RISQUE ELEVE
- RISQUE TRES ELEVE
- RISQUE PARTICULIER

- ZONAGE du PLU
- L151-23 : haie à préserver
- L151-23 : ripisylve à préserver
- ESPACES BOISES CLASSES
- L151-23 haie, boisement à préserver
- L151-23 zone humide à préserver
- Réciprocité agricole
- Changement de destination



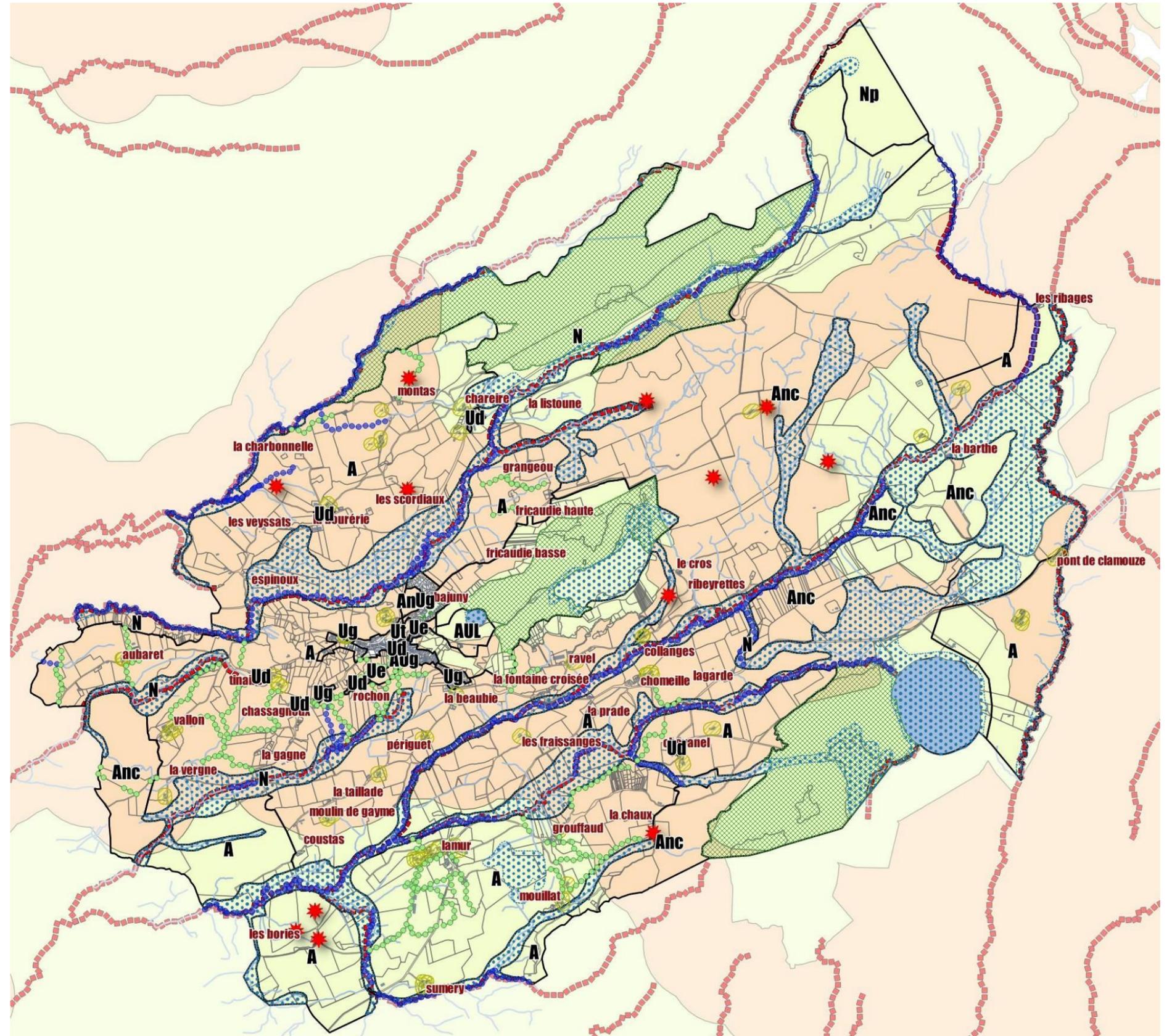
Il convient de s'assurer avant toute ouverture à l'urbanisation que l'étude permettant de définir avec précision le risque et les mesures pour s'en affranchir soit réalisée

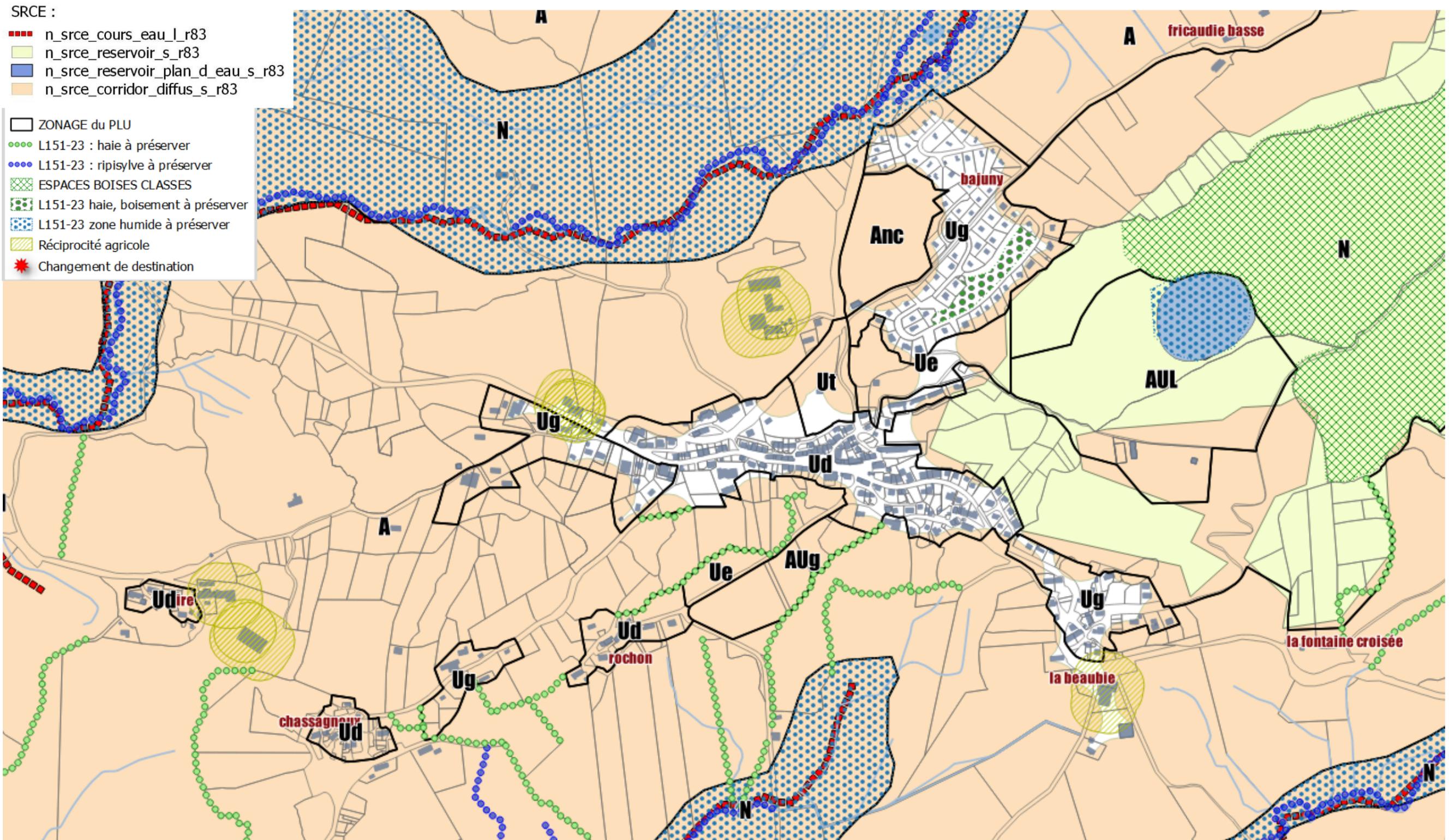
Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

SRCE :

- n_srce_cours_eau_l_r83
- n_srce_reservoir_s_r83
- n_srce_reservoir_plan_d_eau_s_r83
- n_srce_corridor_diffus_s_r83

- ZONAGE du PLU
- L151-23 : haie à préserver
- L151-23 : ripisylve à préserver
- ESPACES BOISES CLASSES
- L151-23 haie, boisement à préserver
- L151-23 zone humide à préserver
- Réciprocité agricole
- ★ Changement de destination





SRCE :

- n_srce_cours_eau_l_r83
- n_srce_reservoir_s_r83
- n_srce_reservoir_plan_d_eau_s_r83
- n_srce_corridor_diffus_s_r83

- ZONAGE du PLU
- L151-23 : haie à préserver
- L151-23 : ripisylve à préserver
- ESPACES BOISES CLASSES
- L151-23 haie, boisement à préserver
- L151-23 zone humide à préserver
- Réciprocité agricole
- ★ Changement de destination

